



VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
2, quai de la tournelle
75005 PARIS - 5EME

À l'attention de Monsieur Cour Alexandre

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un navire, bateau, construction flottante

RAPPORT N° 12217618-001-1 - Pousseur Hirondelle

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents

Navire, bateau, construction flottante concerné par les travaux :

Pousseur Hirondelle

25110 BAUME-LES-DAMES



N° D'AFFAIRE : 12217618-001-1

CODE PRESTATION : CNAM1491



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un navire, bateau, construction flottante

Articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019

Norme NF X 46-101 janvier 2019



Numéro de rapport	12217618-001-1 - Pousseur Hirondelle
Propriétaire du navire	VNF
Adresse où se situe le navire, bateau, construction flottante	25110 BAUME-LES-DAMES
Identification (n° identification IMO ou N° de coque)	NC
Date de la commande	23/07/2021
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	14/10/2021
Date d'émission du rapport de repérage	14/11/2021
Référence précise du programme de travaux défini par le donneur d'ordre et	/
Description succincte des travaux envisagés	Sablage et remise en peinture intérieur/extérieur.

Signataire du rapport

Signature



Opérateur de repérage :

ESTASSY Lionel
4 rue des Draperies 69450 SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

SOMMAIRE :

DESCRIPTION DE LA MISSION	4
OBJET DE LA MISSION.....	4
DESCRIPTIF DU NAVIRE / DE LA CONSTRUCTION FLOTTANTE	4
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	4
DESIGNATION DE L'ARMATEUR	4
EXÉCUTION DE LA MISSION	4
RESULTATS DU REPERAGE	4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX.....	4
LISTE DES ENSEMBLES PRESENTANT DES SIMILITUDES DE CONSTRUCTION (EPSC).....	5
INVESTIGATIONS NON REALISEES	5
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	6
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	6
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION	6
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	6
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE	7
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S).....	7
PRECONISATIONS	8
ANNEXE REPRESENTATION DE LA SITUATION DES MATERIAUX OU PRODUITS.....	9
ANNEXE REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	11
ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES D'AMIANTE	22
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES	23
ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE.....	30
ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE.....	31

1	DESCRIPTION DE LA MISSION
1.1	OBJET DE LA MISSION

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux sur navires ou constructions flottantes, tel que défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du Code du Travail et définis par le donneur d'ordre.

La prestation porte sur le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de la Norme NFX 46-101 de janvier 2019.

1.1	DESCRIPTIF DU NAVIRE / DE LA CONSTRUCTION FLOTTANTE
-----	---

Nom : **Pousseur Hirondelle**

N° immatriculation : **NC**

Lieu de visite :

Date de construction : 1973

25110 BAUME-LES-DAMES

Chantier constructeur : **NC**

Type de navire : **Pousseur Hirondelle**

Nombre de ponts : 1

Longueur : **10,3 m**

Largeur : **3,4 m**

Tonnage : /

1.2	DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	DÉSIGNATION DE L'ARMATEUR
-----	--------------------------------	---------------------------

Nom : **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Nom : /

Adresse : 2, quai de la tournelle **75005 PARIS - 5EME**

Adresse : /

Qualité : /

Représentant : Monsieur Cour Alexandre

Représentant : /

1.3	EXÉCUTION DE LA MISSION
-----	-------------------------

Repérage réalisé par : **Monsieur ESTASSY Lionel**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD**

Adresse assurance : **313 Terrasse de l'ARCHE
92727 NANTERRE CEDEX
9271124804**

N° de contrat d'assurance :
Date de validité : **31/12/2021**



Accompagnateur : Mr BOITET

2	RESULTATS DU REPERAGE
---	-----------------------

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants ou parties de composant(s) auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1	Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux
-----	---

Absence

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante affectés par les travaux						
Pont	Local	Composant	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Ref sondage	Ref EPSC
Pousseur	Pousseur Hirondelle	Coque	Peinture bleue et rouge	Résultat d'analyse (P001)	/	/
		Ponton	Peinture blanche et grise	Résultat d'analyse (P002)	/	/
		Bite d'amarage	Peinture bleue et blanche	Résultat d'analyse (P003)	/	/
		Cockpit	Peinture blanche	Résultat d'analyse (P004)	/	/
		Ecoutille	Peinture verte	Résultat d'analyse (P005)	/	/
		Vanne gazole	Peinture rouge	Résultat d'analyse (P006)	/	/
		Bras métallique	Peinture jaune	Résultat d'analyse (P007)	/	/
		Ecoutille	Peinture grise	Résultat d'analyse (P008)	/	/
		Murs et plafond cockpit	Peinture blanche sur habillage bois	Résultat d'analyse (P009)	/	/
		Tableau de bord cockpit	Peinture grise	Résultat d'analyse (P010)	/	/
		Murs et plafond calle	Peinture rouge et grise	Résultat d'analyse (P011)	/	/

Matériaux ou produits suspectés contenir de l'amiante

Sans objet

3	LISTE DES ENSEMBLES PRESENTANT DES SIMILITUDES DE CONSTRUCTION (EPSC)
Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Ensembles Présentant des Similitudes de Construction suivants :	

Néant

4 INVESTIGATIONS NON REALISEES

4.1 Moyens d'accès spécifiques à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Sans objet

4.2 Investigations approfondies complémentaires à réaliser entre les différentes étapes de travaux

Sans objet

4.3 Matériaux ou produits non prélevés

Sans objet

4	COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION
4.1	REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016,
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante,
- Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux modalités d'accréditation des organismes d'inspection réalisant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires,
- Articles L.4412-2, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
- Norme NF X 46 101 de janvier 2019 citée par l'arrêté du 19 juin 2019.

4.2	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE
------------	--

Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-101, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein d'ensembles présentant des similitudes de construction (EPCS). **Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage, le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.**

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
14/10/2021	Visite de reconnaissance
14/10/2021	Visite d'inspection

Documents relatifs au programme de travaux remis :

Type de document	Titre	Remis
Programme de travaux	Programme de travaux	remis

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux prescriptions de la norme NF X 46-101 et motifs ayant pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements

Néant

Conditions du repérage : Néant

5	PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION
----------	---

5.1	PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE
------------	---

Référence du programme de travaux :

Nature des travaux : Sablage et remise en peinture intérieur/extérieur.

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties du navire, bateau ou autre construction flottante concernés par la mission de repérage, élaboré à partir du programme détaillé des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Locaux / parties du navire ou construction flottante concernés par les travaux	Investigué (oui/non)	Justification
Pousseur Hirondelle	OUI	/

Programme de repérage : liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage dépend des exigences de la réglementation, des objectifs du donneur d'ordre et locaux impactés de façon directe ou indirecte

Composants de la construction	Partie d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
1 - FONCTION "FLOTTEUR"			
1.1 - Structure			
Coque, y compris ballasts et mailles vides et brèches. Corps creux (quille anti-roulis, safran...)	Peintures bitumineuses et goudron.	M	
8 - FONCTION "SPECIFIQUES"			
Autre			
FONCTION "SPECIFIQUES"	Peinture ponton	M	
	Peinture bite d'amarrage	M	
	Peinture écoutes	M	
	Peinture cabine de pilotage	M	
	Peinture bras	M	
	Peinture cale	M	
	Peinture vanne gazole	M	
	Peinture tableau de contrôle	M	

6 RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Absence de rapports antérieurs ou non communiqués

7 PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

Si la mission de repérage porte sur un navire relevant du champ des articles 1er et 2 du décret no 2017-1442 du 3 octobre 2017, le donneur d'ordre fait mettre à jour le cas échéant par un opérateur le contenu du dossier technique prévu à l'article 9 dudit décret, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce dossier technique, ainsi complété, selon les modalités prévues aux II et III de l'article 9 du décret susmentionné.

ANNEXE REPRESENTATION DE LA SITUATION DES MATERIAUX OU PRODUITS
(Plan ou autre support)

	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante		
Client :	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE		
N° dossier :	12217618-001-1		
N° planche :	1/1	Version :	0
Type :	Photo		
Date :	14/11/2021		
Intervenant :	ESTASSY Lionel		
Origine du plan :	Opérateur de repérage		
Titre :	Pousseur l'Hirondelle		
Adresse :	Pousseur Hirondelle		
	25110 BAUME-LES-DAMES		
Bât.- Niv. - Lot :	Pousseu	Pousseur	/
Commentaire :	/		

LEGENDE	
	Prélèvement négatif
	Prélèvement positif
	Sondage
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Néant	/



ANNEXE REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

PRELEVEMENT : P001		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture bleue et rouge	14/10/2021	ESTASSY Lionel
Localisation		
Coque - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Peinture bleue et rouge		
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	0
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

P002

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture blanche et grise	14/10/2021	ESTASSY Lionel

Localisation

Ponton - A

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

Peinture blanche et grise


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture bleue et blanche	14/10/2021	ESTASSY Lionel
Localisation		
Bite d'amarage - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Peinture bleue et blanche		
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	0
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

P004

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture blanche	14/10/2021	ESTASSY Lionel

Localisation

Cockpit - A

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

Peinture blanche


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture verte	14/10/2021	ESTASSY Lionel
Localisation		
Ecoutille - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Peinture verte		
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	0
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

P006

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture rouge	14/10/2021	ESTASSY Lionel
Localisation		
Vanne gazole - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

Peinture rouge


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau de type peinture (blanc) en traces	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P007		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture jaune	14/10/2021	ESTASSY Lionel
Localisation		
Bras métallique - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Peinture jaune		
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau de type peinture (rouge)	0
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

P008

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture grise	14/10/2021	ESTASSY Lionel
Localisation		
Ecoutille - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

Peinture grise


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P009		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture blanche sur habillage bois	14/10/2021	ESTASSY Lionel
Localisation		
Murs et plafond cockpit - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Peinture blanche sur habillage bois		
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	0
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

P010

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture grise	14/10/2021	ESTASSY Lionel

Localisation

Tableau de bord cockpit - A

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

Peinture grise


DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (gris)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P011		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	12217618-001-1	Pousseur - Pousseur Hirondelle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture rouge et grise	14/10/2021	ESTASSY Lionel
Localisation		
Murs et plafond calle - A		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Peinture rouge et grise		
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (marron) ; matériau de type peinture (orange)	0
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-21-SG-045357-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES D'AMIANTE

SANS OBJET

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV d'analyses

Analyses pour le Bâtiment

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur Lionel Estassy
4 Rue des Draperies
69450 SAINT CYR AU MONT D'OR

Notre référence : AR-21-SG-045357-01

Numéro de dossier : 21Y032166**Référence de dossier : 4157482****12217618-001-1 A - Pousseur Hirondelle 25110 BAUME-LES-DAMES - VOIES
NAVIGABLES DE FRANCE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 21Y032166-001 - Référence P001-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Coque - Peinture bleue et rouge, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21Y032166-002 - Référence P002-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Ponton - Peinture blanche et grise, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21Y032166-003 - Référence P003-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Bite d'amarrage - Peinture bleue et blanche, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21Y032166-004 - Référence P004-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Cockpit - Peinture blanche, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21Y032166-005 - Référence P005-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Ecoutille - Peinture verte, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21Y032166-006 - Référence P006-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Vanne gazole - Peinture rouge, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21Y032166-007 - Référence P007-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Bras métallique - Peinture jaune, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

2, rue Chanoine Ploton

F-42016 ST ETIENNE Cedex 1

Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B



Analyses pour le Bâtiment

- N° 21Y032166-008 - Référence P008-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Ecouteille - Peinture grise, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21Y032166-009 - Référence P009-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Murs et plafond cockpit - Peinture blanche sur habillage bois, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21Y032166-010 - Référence P010-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Tableau de bord cockpit - Peinture grise, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 21Y032166-011 - Référence P011-Pousseur - Pousseur Hirondelle - A - Murs et plafond calle - Peinture rouge et grise, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS

2, rue Chanoine Ploton

F-42016 ST ETIENNE Cedex 1

Tél: +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B



Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.



AB 1609

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT SUD EST SAS
REFERENT SOUS TRAITANT
EUROFINS ABSE
2 rue Chanoine Ploton
42000 SAINT ETIENNE**

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-077818-01 Date d'émission de rapport : 28/10/2021 4:15 Page1/4
Référence laboratoire N° : 21RI091765 Référence de suivi du dossier N° : 21Y032166
Reçu au laboratoire le : 26/10/2021 Date de réception :
Date d'analyse : 27/10/2021
Référence dossier Client:21Y032166 - 415748212217618-001-1 A - Pousseur Hirondelle 25110 BAUME-LES-DAMES -
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	21Y032166-001 - P001-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Coque - Peinture bleue et rouge	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	21Y032166-002 - P002-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Ponton - Peinture blanche et grise	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	21Y032166-003 - P003-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Bite d'amarrage - Peinture bleue et blanche	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	21Y032166-004 - P004-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Cockpit - Peinture blanche	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA



Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.



AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-077818-01

Date d'émission de rapport : 28/10/2021 4:15

Page 2/4

Référence laboratoire N° : 21RI091765

Référence de suivi du dossier N° : 21Y032166

Reçu au laboratoire le : 26/10/2021

Date de réception :

Date d'analyse : 27/10/2021

Référence dossier Client: 21Y032166 - 415748212217618-001-1 A - Pousseur Hirondelle 25110 BAUME-LES-DAMES - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	21Y032166-005 - P005-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Ecouteille - Peinture verte	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	21Y032166-006 - P006-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Vanne gazole - Peinture rouge	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau de type peinture (blanc) en traces	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	21Y032166-007 - P007-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Bras métallique - Peinture jaune	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau de type peinture (rouge)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	21Y032166-008 - P008-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Ecouteille - Peinture grise	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	21Y032166-009 - P009-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Murs et plafond cockpit - Peinture blanche sur habillage bois	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA



Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.



AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-077818-01 Date d'émission de rapport : 28/10/2021 4:15 Page3/4
Référence laboratoire N° : 21RI091765 Référence de suivi du dossier N° : 21Y032166
Reçu au laboratoire le : 26/10/2021 Date de réception :
Date d'analyse : 27/10/2021
Référence dossier Client:21Y032166 - 415748212217618-001-1 A - Pousseur Hirondelle 25110 BAUME-LES-DAMES -
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010	21Y032166-010 - P010-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Tableau de bord cockpit - Peinture grise	Matériau de type peinture (gris)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	21Y032166-011 - P011-Pousseur - Pousseur Hirondelle - / - Murs et plafond calle Peinture rouge et grise	Matériau de type peinture (marron) ; matériau de type peinture (orange)	MET / QTN3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET:Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

**Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.**

AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-077818-01

Date d'émission de rapport : 28/10/2021 4:15

Page 4/4

Référence laboratoire N° : 21RI091765

Référence de suivi du dossier N° : 21Y032166

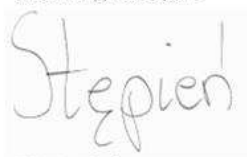
Reçu au laboratoire le : 26/10/2021

Date de réception :

Date d'analyse : 27/10/2021

Référence dossier Client: 21Y032166 - 415748212217618-001-1 A - Pousseur Hirondelle 25110 BAUME-LES-DAMES - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Validé et approuvé par :

Alicja Stepień
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE



Certificat de compétences Diagnosticneur Immobilier

N° CPDI2682 Version 009

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur ESTASSY Lionel

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 03/03/2020 - Date d'expiration : 02/03/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 03/03/2020 - Date d'expiration : 02/03/2027
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 01/08/2019 - Date d'expiration : 31/07/2024
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 24/04/2019 - Date d'expiration : 23/04/2024
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 24/04/2019 - Date d'expiration : 23/04/2024
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 30/07/2019 - Date d'expiration : 29/07/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 04/03/2020.



Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticneur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DIFR 11 rev14

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. – Grands Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90



Contrat RC n° 5271124804 1/2

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, atteste par la présente que l'assuré

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de **APAVE SUDEUROPE SAS et de ses filiales** :

- APAVE MONACO
- APAVE NOUVELLE CALEDONIE (succursale)
- APAVE NON DESTRUCTIVE TESTING (NDT)
- AQUALIS
- GIE ESQS
- GIE IQSE
- ISIA
- PRORAD

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 5271124804, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- laboratoires d'analyses (non médicales)
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités, à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.



Contrat RC n° 5271124804 2/2

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties		Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle		
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus <i>Sans pouvoir excéder pour :</i>		5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs		5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement		2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada <i>sous-limités :</i>		5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA		1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *		2 500 000 € par année d'assurance *

***Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2021 au 31/12/2021** inclus sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 22/12/2020

Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :
